

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION POUR L'ORGANISATION D'UNE  
CONFÉRENCE À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ABBAYE - NELSON MANDELA À CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de son cycle d'animations « sur le bout de la langue » proposé aux usagers du réseau des médiathèques, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite organiser une conférence sur le langage ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour animer une conférence intitulée « intelligence artificielle et traitement automatique du langage »,

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Une vacation de huit services est créée pour l'organisation de la conférence « intelligence artificielle et traitement automatique du langage » le 1<sup>er</sup> décembre 2018 à la médiathèque de l'Abbaye -Nelson Mandela à Créteil.

**ARTICLE 2 :** La rémunération de cet intervenant s'élève à 560 € nets (cinq cent soixante euros) soit 696.80 € bruts (six cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt centimes).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	30/11/18
Accusé réception le	30/11/18
Numéro de l'acte	DC2018/841
Identifiant télértransmission	094-200058006-20181128-lmc16344-AU-1-1

**ARTICLE 3 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2018.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	30/11/18
Accusé réception le	30/11/18
Numéro de l'acte	DC2018/841
Identifiant télétransmission	094-200058006-20181128-lmc16344-AU-1-1